

**PROCES VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 28 JANVIER 2011**

003/2011 : "demande de subventions auprès de la Région Ile de France et du STIF pour les travaux d'aménagement du parvis de la Gare et d'un quai pour transport en commun"

**DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA REGION ILE DE FRANCE ET DU STIF POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU PARVIS DE LA GARE ET D'UN QUAI POUR TRANSPORT EN COMMUN**

**M. RAGU** présente le rapport.

La commune d'Etréchy souhaite réaliser une opération concernant l'aménagement du parking de la Gare. La présente demande de subvention concerne plus particulièrement la création d'un quai bus aux normes PMR (normes d'accessibilité) ainsi que la mise en sécurité du parvis piéton à l'entrée de la Gare SNCF, avec la création d'un abri pour deux roues.

Ce projet s'inscrit dans une réflexion d'aménagement complet du parking de la Gare. Une réunion avec les prestataires de bus a eu lieu le 11 janvier 2011.

La réalisation des travaux s'effectuera en 2011, dès l'accord de la demande de subvention du STIF et du Conseil Régional.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir autoriser le Maire à solliciter lesdites subventions

**Mme BERGER -JUBIN** demande une précision quant aux montants des subventions liées aux aménagements du parking de la gare.

**M. RAGU** indique qu'après accord de ces demandes de subventions l'enveloppe sera d'environ 80.000 euros. Une subvention du STIF de 75.000 euros pour le parvis de la gare sera peut-être également accordée.

**M. GAUTRELET** demande s'il ne serait pas judicieux après la précédente rencontre avec les représentants du STIF, une remise aux normes pour l'accessibilité des handicapés.

**M. RAGU** précise qu'au niveau de la Commune, tous les travaux d'aménagement effectués pour l'ensemble du périmètre de la gare seront aux normes handicapées, mais sur la gare cela reste du ressort de la SNCF.

Vu le projet présenté,

**APRES DELIBERATION**, le Conseil Municipal, A **L'UNANIMITE**

**APPROUVE** le projet présenté,

**ACCEPTE** de porter la maîtrise d'ouvrage de l'opération,

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2011

**AUTORISE** le Maire à solliciter une demande de subvention auprès du STIF et du Conseil Régional